



NOTE DE FRAIS 2023

Chrono
commission

COMMISSION :

Date :	
A rembourser à :	
Adresse :	
Téléphone :	

DEPLACEMENTS

Objet du déplacement (obligatoire) :			
Date du déplacement (obligatoire) :			
Ville de départ :	Dept :	Pays :	
Ville d'arrivée :	Dept :	Pays :	

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023

Commentaires, détails, précisions	Descriptif des dépenses		Kms A/R	MONTANTS
		En voiture :	0,343 €	
	En moto :	0,134 €		0,00
	Covoiturage, remorque :	0,380 €		0,00
	Hôtel : province 70€ / Lyon : 90€ / Paris 120€			
	Péages :			
	En train :			
	En avion :			
	Repas 24€ maxi			
	Frais pendant le stage		Kms A/R	MONTANTS
	Déplacement pendant le stage	0,380 €		0,00
	Participation aux frais matériels des cadres fédéraux	Prix/j	Nombre	0,00
		20,20 €		
	AUTRES FRAIS			
	Timbres			
	Fournitures de bureau			
	Photocopies			
	Téléphone hors abonnement accès internet			
	Autres : à préciser			

Joindre obligatoirement les justificatifs

Cadre réservé au service comptable

Joindre obligatoirement les justificatifs

Signature du bénéficiaire	Nom et signature du trésorier ou du président (*)

TOTAL

0,00 €

Réservé au traitement financier et comptable

REGLEMENT : 0,00 €

Date :

Compte analytique :

Ligne d'objectif :

Pièce comptable :

Attention, les frais doivent être présentés dans les 30 jours qui suivent la dépense (15 jours en décembre), au-delà les remboursements ne seront plus possibles

Il vous est possible d'abandonner totalement ou partiellement le remboursement de cette note de frais à la FFS, c'est à dire de lui faire un don du montant correspondant. Dans ce cas, conformément à l'article 41 de la loi 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme en question (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Un reçu récapitulatif vous sera remis en fin d'année.

Dans ce cas, indiquez le montant donné à la FFS (Euros) :

Signature obligatoire :

() Il n'est pas possible de se contrôler soi-même, ainsi le président se fait valider par le trésorier et le trésorier par le président; dans le cas des commissions, le président peut faire signer ses notes de frais par le trésorier de la commission, ou s'il n'y en a pas par le président ou le trésorier de la FFS.*

Annie LEGARÇON, Présidente du CSR SUD
Revers de la Sure, Le Logis-Neuf 13190 ALLAUCH



Fédération Française
de Spéléologie

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

TARIFS DE REMBOURSEMENT FFS POUR 2023

Les tarifs de remboursement y compris les tarifs des Urssaf sont présentés par le trésorier au Conseil d'Administration qui l'adopte ou qui le modifie lors du C.A de décembre, pour l'année à venir.

Transports :

Frais kilométriques pour voiture	0,343 € / km
Idem avec utilitaire chargé de matériel, condamnant l'usage à des passagers (ainsi que pour le personnel F.F.S. en mission + autorisation+DTN)	0,38 € / km
Utilitaire + Remorque ou VL + Remorque + Co voiturage (trajets AR et déplacements pendant les stages)	
Frais kilométriques moto supérieur ou égal à 125cc	0,134€ / km

SNCF : Tarif de remboursement seconde classe (sauf si le billet 1 ^{er} classe est moins cher ou égal au billet 2 ^{ème} classe)	2^{ème} classe
--	-------------------------------

AVION : remboursé uniquement si le trajet avec la SNCF est supérieur à 5 heures (train seul) et si le coût reste inférieur à 1,5 fois la SNCF en 2 ^{ème} classe.	2^{ème} classe
--	-------------------------------

Hébergement et repas :

Repas	24,00 €
Nuit / Hôtel avec petit déjeuner province	70,00 €
Nuit / Hôtel avec petit déjeuner Lyon	90,00 €
Nuit / Hôtel avec petit déjeuner Paris	120,00 €

Tout dépassement de ces tarifs sera pris en charge par celui qui a engagé la dépense, même s'il s'agit du budget d'une commission de la FFS, et ne pourra être considéré comme un don.

Encadrement des stages fédéraux :

Participation aux frais matériels des cadres fédéraux	20,20 € par jour de stage national plafonné à 141,40 € par stage et par mois
---	--

Prix des stages fédéraux :

Types de stages	Tarif journalier normal	Tarif journalier subventionné maximum aux fédérés
Spéléologie et Canyon	225 €	85 €
Plongée + Stage désobstruction SSF	240 €	90 €

frais de communications engagés sur les appareils fixes ou mobiles, sont pris en charge par la FFS à la condition :
- de joindre la facture détaillée des communications effectuées pour le service,
- les communications téléphoniques sur lignes fixes sont gratuites avec la ligne internet, donc les frais téléphoniques ne sont plus justifiables.
- la facture d'internet n'est pas prise en charge puisqu'elle est personnelle.

Adopté au CA du 9 Janvier 2023

Siège Fédéral : 28, rue Delandine - 69002 Lyon - Tel 04 72 56 09 63 - E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

www.ffspeleo.fr

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement.